



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Philippe MEUNIER

Vice-président délégué à l'aménagement du territoire, aux relations internationales, à la chasse, à la pêche, au bois, à la forêt, aux associations patriotiques et aux anciens combattants

Monsieur Christian EYSCHEN
Secrétaire général
Fédération Nationale de la Libre Pensée
10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques
75005 PARIS

Réf. : S2505-02000

Objet : Votre courrier en date du 2 mai 2025

Le Conseil régional, le **23 MAI 2025**

Monsieur le Secrétaire général,

Par courrier en date du 2 mai 2025, vous avez adressé à Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE, Président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, une demande d'information concernant les subventions allouées dans le cadre du Plan d'action régional pour les chrétiens d'Orient et pour les autres victimes de violences ethniques, religieuses et sexuelles au Proche et au Moyen-Orient.

Monsieur le Président m'a confié le soin de vous répondre et de vous assurer qu'il est sensible à votre démarche et pleinement à l'écoute de vos préoccupations.

Comme vous le savez, avec ce plan d'action, la Région apporte son aide aux populations fragilisées dans des territoires particulièrement meurtris par des conflits à répétition et des attaques ciblées en cofinçant des projets concrets proposés par des organisations non-gouvernementales régionales, principalement en Irak, au Liban, en Egypte et prochainement en Syrie.

Depuis l'adoption de ce plan en mars 2018, 47 dossiers ont été approuvés en commission permanente. Ils portent notamment sur la restauration ou la construction des écoles, la réhabilitation des centres hospitaliers et dispensaires pour un meilleur accès aux soins, la sauvegarde du patrimoine culturel, le développement d'activités économiques locales, la formation des jeunes réfugiés et défavorisés, l'éducation aux dangers des mines antipersonnel, la réinsertion des personnes en situation de handicap ou des femmes yézidiennes survivantes des violences de l'Etat islamique, et bien d'autres.

Le plan d'action régional répond également à la volonté et à la détermination des populations meurtries à retourner dans leur région d'origine, à se réinstaller dans des conditions humanitaires et sécuritaires satisfaisantes et à vivre à nouveau en paix aux côtés de toutes les autres populations.

Très respectueuse aussi bien des règles de la laïcité que de la liberté de conscience de chacun, la Région n'intervient pas dans la sphère religieuse mais apporte son

